



Conjoint collaborateur quels sont mes droits

Par **xena1979**, le **23/07/2008** à **19:20**

Bonjour

Ayant travaillé durant 5ans avec mon ancien compagnon, sans être ni payée ni déclarée, et étant séparée de cette personne depuis 2 ans, j'aimerais savoir si il peut me déclarée comme "conjoint collaborateur" pour les 5 années passées. Si oui quelles démarches dois-je effectuer. Et dont le cas contrait que me conseiller vous pour faire reconnaître mes droits. Merci d'avance.

Par **reno_8**, le **24/07/2008** à **10:51**

Cela risque d'être difficile de réagir rétroactivement.

C'est pour cela justement que la loi à changer il y a 2 ans pour donner un statut au conjoint collaborateur comme la femme du boulanger, rien n'étant prévu auparavant.

Aller voir un avocat du droit du travail , mais je ne vous garantie rien

Par **xena1979**, le **24/07/2008** à **11:47**

Merci de votre réponse